

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 27 juin 2022
portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale**

NOR : JUST2218909A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 relatif au statut du Conseil national de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au Conseil national de l'action sociale :

En qualité de membres titulaires représentant l'administration :

- Mme Catherine PIGNON, secrétaire générale, ou son représentant ;
- M. Paul HUBER, directeur des services judiciaires, ou son représentant ;
- M. Laurent RIDEL, directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant ;
- M. Franck CHAULET, directeur par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant ;
- M. Jacques BOUDY, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- Mme Myriam BERNARD, cheffe du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Mme Karine LE BOULAIRE, cheffe du bureau de l'action sociale au secrétariat général ;
- Mme Anne FICHOU-GENTE, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris ;
- Mme Gaëlle LE BRONEC, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Paris ;
- M. Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;

- M. **Philippe REYROLLE**, directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord ;

En qualité de membres suppléants représentant l'administration :

- Mme **Sophie REYNES**, sous-directrice des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail au secrétariat général ;
- Mme **Catherine DESHORS**, adjointe à la sous-directrice des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail au secrétariat général ;
- M. **Paul LE ROUX DE BRETAGNE**, adjoint au chef de cabinet de la direction des affaires criminelles et des grâces ;
- M. **Christophe DEBARBIEUX**, sous-directeur de l'expertise à la direction de l'administration pénitentiaire ;
- M. **Éric VIRBEL**, sous-directeur des ressources humaines des greffes à la direction des services judiciaires ;
- Mme **Chantal SANTONI**, chef du service des ressources humaines et budgétaires à la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- Mme **Julie MUNIER**, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Versailles ;
- Mme **Christine COLLINET**, responsable des services administratifs et financiers à la Maison Centrale de Clairvaux ;
- M. **Gilles LEMEE**, conseiller juridique de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest ;
- Mme **Muriel REGNARD**, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale au secrétariat général ;

En qualité de membres titulaires représentant les personnels :

- M. **Jean-François FORGET**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice
- Mme **Brigitte BRUNEAU BERCHERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice ;
- M. **Frédéric GALLIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice ;
- M. **Emmanuel CHAMBAUD**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- M. **Sofiane BAHRI**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- Mme **Patricia ARCADE**, représentant Force Ouvrière ;

- M. Jessy ZAGARI, représentant Force Ouvrière ;
- M. Samuel DEHONDT, représentant Force Ouvrière ;
- Mme Marie-Michelle MOUEZA, représentant Force Ouvrière ;
- Mme Carole RICOUS, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- M. Thierry TAMÉ, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- Mme Geneviève MAROT, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- M. Jean-Jacques VÊTU, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail ;
- M. Thierry COMETX, représentant C.JUSTICE ;
- M. Youssef CHOUKRI, représentant la Fédération Syndicale Unitaire ;
- Mme Claire BARBIER, représentant l'Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme Françoise BARRIER, représentant le Syndicat de la Magistrature ;

En qualité de membres suppléants représentant les personnels :

- Mme Françoise SEIGNEURIN, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- M. Gilles LARIVIERE, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- M. David BESSON, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- Mme Sandrine DEBATS, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- Mme Dalila FARROUDJ, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice ;
- M. Erwan SAOUDI, représentant Force Ouvrière ;
- M. Christophe PARADIS, représentant Force Ouvrière ;
- Mme Gaëlle VERSCHAEVE, représentant Force Ouvrière ;
- M. Hicham SABR, représentant Force Ouvrière ;
- M. Pascal MARIÉ, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- Mme Catherine BACHORZ, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- M. Julien ANGWE NZE, représentant la Confédération Générale du Travail ;
- Mme Marie-France PETRICIEN, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail ;
- M. René MALARD, représentant C.JUSTICE ;

- M. **Joël JACOB**, représentant la Fédération Syndicale Unitaire ;
- Mme **Catherine VANDIER**, représentant l'Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Alexandra NICOLAY**, représentant le Syndicat de la Magistrature.

Article 2

L'arrêté du 16 mars 2022 portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale est abrogé.

Fait le **27 JUIN 2022**

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,



M. BERNARD